



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET
DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 3 décembre 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

formant quorum sous la présidence de monsieur
le maire Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Marc Rouleau, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques
Madame Diane Dufresne, trésorière et directrice,
Service des finances

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le budget 2019 (tarification, compensations et taxation 2019) et le PTI 2019-2020-2021 de 19 h 00 à 19 h 57.

18-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du budget pour l'année 2019

1.3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations
2019-2020-2021





2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

3. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

Considérant le rapport 2018-1313.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice 2019 pour un montant de 47 260 000 \$;

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget 2019 sera publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

18-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT le rapport 2018-1314;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le Programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 21 326 881 \$ pour l'année 2019;

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget et du Programme triennal d'immobilisations 2019 sera publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.





2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.

Des personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 02.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

